



Déduction sur la mensualité de la pension alimentaire

Par **jesuisdebonnehumeur**, le **05/07/2014** à **11:30**

Bonjour,

Je suis maman divorcée avec 2 enfants dont un est actuellement en conduite accompagnée. Le papa m'a proposé de prendre en charge la conduite accompagnée (30€ par mois). Il me verse 226€ par mois pour mes enfants.

J'ai été surprise de cette proposition et je lui ai donc dit oui.

Mais, en fait, il me soustrait de la pension mensuelle les 30€ de l'auto-école donc 196€.

Es ce normal ?

Nous sommes déjà passé par le JAF car il ne souhaitait plus avoir la garde 1 week-end sur deux. Même après décision du JAF, il ne prend plus **nos** enfants. Juste pour info, et que cela me fait du bien de l'écrire (par rapport aux enfants qui non pas de nouvelles de lui sauf lorsqu'ils l'appellent).

Merci à vous de vos réponses.

Cordialement.